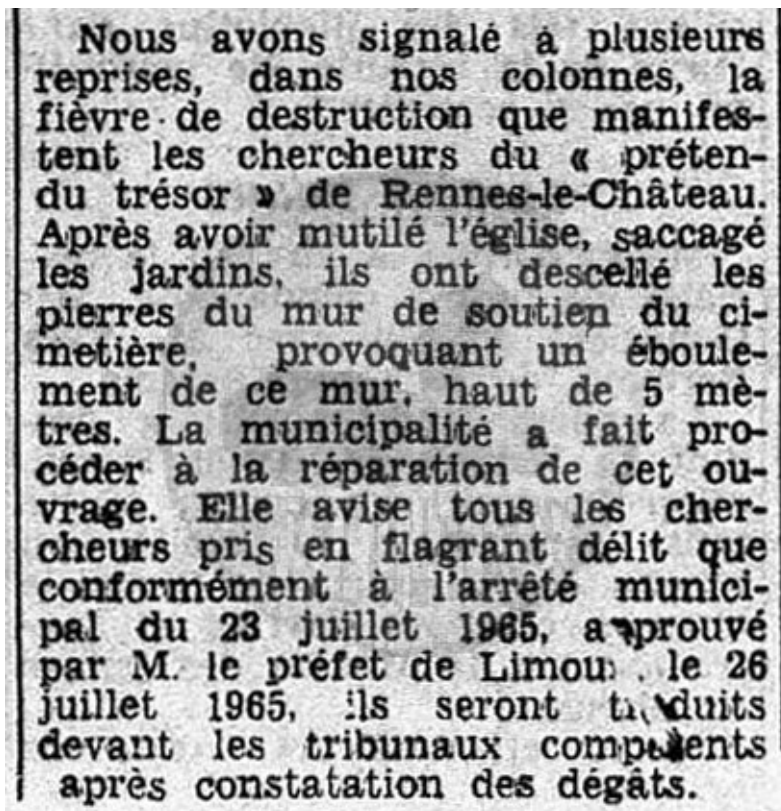


Fouilles sauvages en 1966 dans le cimetière

Malgré l'Arrêté d'interdiction des fouilles sur le territoire communal de Rennes-le-Château pris pratiquement jour pour jour un an auparavant par la municipalité et matérialisé par un panneau placé à l'entrée du village, il se trouve encore des chercheurs écerclés de trésors qui bravent l'interdit en continuant de détériorer le site par des fouilles sauvages.

Le 22 juillet 1966, *La Dépêche du Midi* s'en fait l'écho par un articulet et rappelle les termes de l'Arrêté en question.



Nous avons signalé à plusieurs reprises, dans nos colonnes, la fièvre de destruction que manifestent les chercheurs du « prétendu trésor » de Rennes-le-Château. Après avoir mutilé l'église, saccagé les jardins, ils ont descellé les pierres du mur de soutien du cimetière, provoquant un éboulement de ce mur, haut de 5 mètres. La municipalité a fait procéder à la réparation de cet ouvrage. Elle avise tous les chercheurs pris en flagrant délit que conformément à l'arrêté municipal du 23 juillet 1965, approuvé par M. le préfet de Limousin le 26 juillet 1965, ils seront traduits devant les tribunaux compétents après constatation des dégâts.